

Fontenilles le 16 mai 2024

Madame, Monsieur,
Les Parents d'élèves

Objet : Rentrée scolaire septembre 2024

Chères familles,

Alors que l'année scolaire touche à sa fin, nous sommes déjà mobilisés pour préparer une rentrée en toute sérénité. Soucieux de faciliter et d'accompagner au mieux les familles dans ces démarches, nous mettons tout en œuvre pour garantir le bien-être et la sécurité de vos enfants.

Pour vous aider dans cette étape, le module « Préinscriptions 2024/2025 » est désormais accessible sur le portail LPS (Les Parents Services). Vous pouvez y inscrire vos enfants pour l'année scolaire à venir en utilisant vos identifiants habituels. Tous les documents nécessaires sont disponibles sur ce portail, et nous vous encourageons à les compléter avec soin, en veillant notamment à renseigner toutes les informations demandées.

Nous tenons à souligner l'importance de remplir correctement l'ensemble des éléments concernant le rythme de la cantine pour éviter toute facturation au tarif majoré. Nous appelons à votre vigilance sur ce point.

Une fois les documents remplis, merci de les remettre aux personnes référencées dans le tableau ci-joint. Nous vous rappelons qu'il est essentiel de finaliser l'inscription de votre (vos) enfant(s) sur ce point **avant le 19 juillet 2024**. Pour rappel, cette démarche est indispensable et doit-être renouvelée en amont de chaque rentrée scolaire.

Pour vous accompagner encore davantage, nous avons le plaisir de vous informer qu'une Foire Aux Questions (FAQ) est disponible sur notre site internet. Elle a été conçue spécifiquement pour répondre à vos interrogations et ainsi, faciliter vos démarches.

Si toutefois vous ne trouvez pas de réponse à vos questions dans la FAQ, nos services restent à votre disposition pour vous fournir les informations nécessaires. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : regies@ville-fontenilles.fr.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre collaboration. Soyez assurés que la collectivité œuvre chaque jour pour assurer le bien-être et la sécurité de vos enfants.

Je vous prie de croire, chères familles, à l'expression de ma considération.

Monsieur le Maire
Christophe TOUNTEVICH



Où et à qui dois-je remettre mes documents ?

DOCUMENTS	LIEU DE DÉPÔT
<p>1. <u>Je renseigne en ligne tous les champs sur le Portail</u>. Il s'agit d'une étape incontournable.</p> <p>2. <u>Je scanne et je dépose 2 documents en ligne</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche de renseignement remplie • Attestation de la CAF qui mentionne votre Quotient Familial (QF); ce document est indispensable pour la facturation. 	<p>⇒ Je saisis les champs et joins ces deux documents directement sur le Portail Les Parents Services (munis de vos codes de connexion)</p>
<p>3. <u>Je renseigne la fiche de renseignement</u> destinée à l'accompagnatrice du Bus scolaire *</p> <p>4. <u>Je renseigne la fiche de liaison</u> pour la garderie municipale du mercredi midi</p>	<p>⇒ Je dépose ces documents à l'accueil de la Mairie ou je les envoie par mail : accueil@ville-fontenilles.fr</p>
<p>5. <u>Je constitue l'ensemble du dossier de pré-inscription</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coupon d'approbation du règlement intérieur rempli, daté et signé • Fiche sanitaire de liaison • Fiche de Renseignement (<u>que vous avez déjà scanné et déposé sur le Portail LPS</u>) • Attestation de Responsabilité Civile de l'enfant • Attestation de décharge de responsabilité (pour les enfants présentant des allergies et/ou des intolérances alimentaires) • Notification MDPH (si concerné) • Copie de l'acte de jugement de garde (si concerné) 	<p>⇒ Je remets le dossier papier COMPLET au personnel de l'ALAE (Groupe Scolaire Génibrat ou Lafontaine, Maternelle ou Élémentaire)</p>

**Veuillez noter que les demandes d'obtention de carte de bus doivent être effectuées sur le site internet du Conseil Départemental (lien direct sur le site de la mairie, onglet enfance et jeunesse puis transport scolaire).*

Cette inscription doit être réalisée entre le 03 juin et le 13 juillet 2024 afin de bénéficier de la gratuité du transport. Toute inscription enregistrée après cette date ne sera prise en compte que sous réserve de place disponible dans les cars des transports scolaires.